



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
IMPRESSION BITUMINEUSE**

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

	
1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE	
1.1 Identification de la substance ou de la préparation	IMPRESSION BITUMINEUSE
1.2 Utilisation de la substance/préparation	VERNIS BITUMINEUX
1.3 Identification de la société/entreprise	AXTER 8, avenue Félix d'Herelle F 75016 PARIS France Tel: 01 46 09 39 60
1.4 Numéro d'appel d'urgence	FR -INRS Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 270 245 245
2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
2.1 Nom de la préparation	IMPRESSION BITUMINEUSE
2.2 Nature chimique	Mélange de bitume et solvants pétroliers
2.3 Composants contribuant aux danger	• naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas - N° CAS: 64742-82-1 - N° CE: 265-185-4 Conc. pds.(%): 40 < C ≤ 50 - Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 10-51/53-65-66
3 IDENTIFICATION DES DANGERS	
3.1 Principaux dangers	Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
3.2 Risques spécifiques	aucun
4 PREMIERS SECOURS	
4.1 Conseils généraux:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4.2 Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4.3 Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou bien utiliser un nettoyant reconnu.
4.4 Contact avec les yeux	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4.5 Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Moyens d'extinction	mousse, dioxyde de carbone (CO2), poudre, sable.
5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne pas utiliser un jet d'eau.
5.3 Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5.4 Dangers particuliers / Risques spéciaux:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5.4 Équipement(s) de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Porter un appareil respiratoire autonome.
6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1 Précautions individuelles	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6.3 Méthode(s) de nettoyage	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7 MANIPULATION ET STOCKAGE	
7.1 Manipulation	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précautions ▪ Mesure(s) d'ordre technique: ▪ Conseil(s) d'utilisation(s): 	<p>Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.</p> <p>Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.</p> <p>Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements.</p> <p>Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être en matériau conducteur. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolette.</p> <p>Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.</p>
7.2 Stockage	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précautions ▪ Mesure(s) d'ordre technique: ▪ Condition(s) de stockage: ▪ Matière(s) incompatible(s) à éloigner: ▪ Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: 	<p>Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.</p> <p>Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.</p> <p>Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. de même nature que celui d'origine</p>
8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	
8.1 Mesure(s) d'ordre technique:	Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
8.2 Valeurs limites d'exposition	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limite(s) d'exposition: 	V.E.L. = 350 mg/m ³ (solvants aromatiques)
8.3 Contrôles de l'exposition	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection respiratoire: ▪ Protection des mains: ▪ Protection de la peau: ▪ Protection des yeux: 	<p>appareil respiratoire seulement en cas de formation de vapeur ou de brouillard Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc nitrile Porter un vêtement de protection approprié Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.</p>
9 PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1 Informations générales	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aspect ▪ Couleur: ▪ Odeur: 	<p>Liquide visqueux noir hydrocarbure</p>
9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ PH: ▪ Point / intervalle d'ébullition: ▪ Point d'éclair: ▪ Limites d'explosivité: ▪ Densité relative (eau = 1): ▪ Viscosité: ▪ Hydrosolubilité: ▪ Liposolubilité: ▪ Solubilité aux solvants: 	<p>Non applicable. Non déterminé. 41.5°C % Vol dans air: 1 à 7 % (solvants) 0.89 ± 0.05 à 25°C Pseudo-viscosité à 25°C - Coupe Ford n° 4 : 30 à 50 s insoluble partiellement soluble soluble dans la plupart des solvants organiques</p>
10 STABILITE ET REACTIVITE	
10.1 Condition(s) à éviter	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10.2 Matière(s) à éviter	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.3	Produit(s) de décomposition dangereux	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote
11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES		
Information(s) générale(s):		Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Toxicité aiguë		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inhalation: 		Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact avec la peau: 		Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact avec les yeux: 		Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingestion: 		Données non disponibles.
12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES		
12.1	Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12.2	Mobilité	Le produit peut s'infiltrer. Toutefois, après évaporation du solvant, le bitume résiduel n'est pas mobile dans le sol.
12.3	Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pratiquement pas biodégradable.
12.4	Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.
12.5	Ecotoxicité / Effets sur l'environnement:	Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.
12.6	Effets nocifs divers	
13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION		
13.1	Déchets / produits non utilisés:	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
13.2	Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13.3	Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: France: 08 01 11* dechets de peintures et vernis contenant des solvants organiques
13.4	Autres informations	
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT		
14.1	Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14.2	Numéro ONU	1263
14.3	Voies terrestres (Route / Chemin de fer: ADR/RID)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ classe de danger: 		3
<ul style="list-style-type: none"> ▪ nom d'envoi exact: 		PEINTURE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe d'emballage: 		III
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Code TREM-CARD: 		30
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etiquettes ADR/RID: 		3
14.4	IMDG (mer)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ IMO classe: 		3
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nom d'expédition exact: 		PEINTURE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe d'emballage: 		III
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Polluant marin: 		oui
14.5	OACI/IATA (air)	
15.1	Étiquetage:	Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
15.2	N° CE:	Non applicable.
15.3	Symbole(s):	N - Dangereux pour l'environnement 
15.4	Phrase(s) R:	10 Inflammable. 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
15.5	Phrase(s) S:	24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. 37 Porter des gants appropriés. 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 AUTRES INFORMATIONS	
Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la C.E. que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
Utilisation de la substance/préparation	VERNIS BITUMINEUX
Restriction(s) d'emploi recommandée(s)	L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
Historique <ul style="list-style-type: none">▪ Date de la première édition:▪ Version:▪ Réalisé par:	29/12/1997 2 P. GAUVIN